

Bourse aux jouets du 05/12/2021 du CPE de Soucieu



ATTESTATION - INSCRIPTION

Attestation devant être remise aux organisateurs pour la joindre au registre qui sera remis au Maire de la Commune d'organisation.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le / / à Département : Ville

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le / / par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à

Le / / 2021

Signature :

Ci-joint la photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou d'un titre de séjour en cours de validité.

Ci-joint mon règlement de 10 € pour un emplacement de 2 mètres linéaires comprenant 1 table et 2 chaises.

(chèque à l'ordre de : **FCPE Soucieu**)

Longueur de la table au choix : 1,40 m x 0,8 m 1,80 m x 0,8 m (dans la mesure du possible selon disponibilité à réception de l'inscription).

Inscription à retourner, par courrier ou en la déposant au 24 route de Mornant-69510 Soucieu-en-Jarrest

Pour plus d'informations : par mail à cpe.soucieu@laposte.net ou téléphone : 06 81 69 68 10

- REGLEMENT (à signer) -

Article 1:

Le Comité des parents d'élèves des écoles publiques « Les Chadrillons » (CPE) organise une manifestation dénommée « bourse aux jouets » le dimanche 05/12/2021 de 9h à 16h dans la Salle Flora Tristan de Soucieu-en-Jarrest. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2:

La bourse aux jouets est réservée aux particuliers, **interdite aux professionnels.**

Les exposants devront retourner, par courrier ou en la déposant au 24 route de Mornant-69510 Soucieu-en-Jarrest, leur inscription complète comprenant :

- La fiche d'inscription ci-dessus et l'attestation sur l'honneur ci-dessus dûment remplie (Conserver une copie)
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou d'un titre de séjour en cours de validité.
- Un exemplaire du règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation.

Il sera envoyé un accusé réception de votre inscription par mail ou autre.

L'original de la pièce d'identité devra obligatoirement être présenté le jour de la manifestation ainsi qu'u -- Suite →
fiche d'inscription-attestation.

Article 3:

Le montant de l'emplacement est fixé à **10 € les 2 mètres** linéaires avec une table et deux chaises (en salle chauffée, avec possibilité de se garer à proximité). Règlement par chèque à l'ordre de : **FCPE Soucieu**

Dans la mesure du possible, la longueur de la table (1,40m ou 1,80m) peut être choisie par l'exposant à l'inscription, sous réserve de disponibilité.

Article 4 :

L'exposant et ses accompagnants s'engagent à **respecter le protocole sanitaire** en vigueur au moment de la manifestation (à ce jour : passe sanitaire et port du masque obligatoires).

Article 5:

L'exposant inscrit **ne pourra céder son emplacement à une autre personne** sans l'accord des organisateurs.

Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.

Article 6:

L'installation se fera le dimanche **de 7h30 à 8h45** sur l'emplacement affecté par l'organisateur.

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur l'emplacement qui leur sera attribué par les organisateurs et ne pourront en aucun cas le contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

Article 7:

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à **aucun remboursement du droit de place**.

Article 8:

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Il est interdit de laisser sur les emplacements des débris ou objets. Des poubelles et bacs de tri seront mis à disposition des exposants.

Article 9 :

Les chiens et autres animaux sont interdits dans l'enceinte de la bourse aux jouets.

Article 10 :

Les exposants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture au plus tard dans les 8 jours qui suivent la fin de la manifestation.

Article 11 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et **pouvoir justifier de son identité**.

Article 12:

Seulement les ventes de jouets, livres, vêtements d'enfants et de grossesse, matériels de puériculture sont autorisées.

Il est conseillé de présenter sur photo les objets volumineux ou d'extérieur (vélo...).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la vente de biens qui ne respecteraient pas ces critères.

Article 13:

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 14:

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 15:

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité des organisateurs qui ne pourront en aucun cas être tenu responsable. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 16 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les inscriptions seront alors remboursées.

Le / / 2021	Signature du règlement (Précédée de de la mention "lu et approuvé")
-------------------------	--

